# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

# **AMENDEMENT**

N º II-2040

présenté par M. Pradié

#### **ARTICLE 33**

#### ÉTAT B

## Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	_
1 Togrammes	Т	-
Inclusion sociale et protection des personnes	8 125 079	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	8 125 079
TOTAUX	8 125 079	8 125 079
SOLDE	0	

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Pour 2021, le Gouvernement procède à une diminution des crédits alloués à l'aide alimentaire de 8 125 079 euros, soit une baisse de 11,18% comparé à 2020.

ART. 33 N° II-2040

Or, la période de crise sanitaire que notre pays traverse fait exploser la précarité et la grande pauvreté pour nombre de citoyen. Elle fragilise notamment l'accès au droit à la nourriture. Plus d'un millions de pauvres en France supplémentaire pourraient se retrouver dans une situation d'insécurité alimentaire grave ou souffrant de malnutrition sévère.

Dès lors, il convient a minima de rétablir le montant alloué à l'aide alimentaire à son niveau en 2020. Le droit de manger à sa faim doit être une garantie, il ne doit en aucun cas être compromettant.

Le présent amendement vise donc à abonder les crédits de 8 125 079 euros de l'action 14 du programme "Inclusion sociale et protection des personnes".

Cette augmentation est compensée par une diminution des crédits de 8 125 079 de l'action 11 du programme "Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales".